

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Paris :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez MONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE, 6, Place de la Bourse, 6.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en six bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Mars 1878.

Un peu de lumière se fait sur la situation, sans dissiper toutefois les difficultés que rencontre la diplomatie pour la solution définitive.

L'échange des ratifications des préliminaires de paix signés à San-Stefano vient d'avoir lieu à Saint-Petersbourg. On croit, dit une dépêche de cette ville, que le texte du traité sera publié par les journaux aujourd'hui ou demain.

Si la nouvelle est vraie, la Russie donne donc une espèce de satisfaction à l'Angleterre, puisqu'elle fait connaître le traité quinze jours avant l'ouverture du Congrès. Reste à savoir si à côté du traité officiel, destiné à être montré à l'Europe, elle n'en a pas un autre qui doit demeurer secret entre elle et la Porte ? Il y a toujours là un point suspect et qu'il sera difficile d'éclaircir, car nous ne voyons pas comment on pourra contraindre la Russie à produire une convention qu'elle et la Porte ont peut-être intré à taire.

En second lieu, une dépêche de Berlin nous annonce que les puissances sont d'accord pour n'inviter au Congrès que les États signataires du traité de 1856. La Grèce, par le fait, est donc écartée. Seulement le Congrès pourra entendre à titre consultatif les petits États intéressés au règlement définitif de la question ; mais ceux-ci n'auraient pas voix délibérative.

Enfin, de Vienne, nous arrive la nouvelle que le Congrès serait précédé d'une conférence des ministres dirigeants ; et dans ce but le prince Gortschakoff doit se rendre à Berlin dès le 28 mars. Il est donc permis de penser maintenant que le Congrès aura lieu.

Plusieurs correspondances étrangères ont parlé ces jours-ci du rôle que la France jouerait au Congrès et donné des renseignements que nous devons rapporter sans pouvoir les contrôler.

La Correspondance politique, de Vienne, prétend que la France, en adhérant en principe au Congrès, a réclamé des garanties pour sa situation en demandant que la discussion se bornât au conflit oriental, c'est-à-dire au traité turco-russe. Le bruit court même que, au cas où l'idée de partage de l'empire ottoman serait discutée, la France, pour n'encourir aucune responsabilité, refuserait toute compensation en Orient.

Nous n'avons pas à nous expliquer dès aujourd'hui sur ces nouvelles qui n'ont aucun caractère sérieux et qui peuvent être modifiées demain au premier changement de situation.

Mais d'autres dépêches et d'autres correspondances nous ont signalé quelques faits prouvant que, à cette heure, le gouvernement français serait en négociations avec le gouvernement de Berlin. C'est déjà sur les instances pressantes de notre ambassadeur que l'Allemagne a autorisé ses artistes à participer à notre Exposition. Nous craignons que, en ce moment, M. de Bismark n'obtienne de notre gouvernement des complaisances compromettantes.

Pendant la discussion des crédits, le comte Andrassy, dans une conversation, a prononcé ces paroles : « Non-seulement nous ne pouvons pas compter sur la France, mais je crains fort de la voir se conder les projets de M. de Bismark. » Nous devons nous tenir sur nos gardes et ne pas agir à la légère. »

M. de Bismark est assez habile pour jouer nos diplomates, qui ne sont pas de taille à lui tenir tête. C'est donc avec une singulière méfiance que nous accueillons ces nouvelles. On parle en effet de promesses vagues de rétrocession d'une partie de la Lorraine et même d'une petite compensation en Belgique, pour acheter notre neutralité dans les projets que prépare le grand-chancelier. Il s'agit évidemment, dans ce plan, d'entreprises dirigées vers la Hollande ou ailleurs.

Nous convenons que notre situation est fort délicate et nous impose une extrême prudence. Mais cette prudence même devrait écarter notre gouvernement de toute con-

vence avec M. de Bismark. Celui-ci leurera nos hommes d'Etat, comme il a leuré Napoléon III dans l'affaire du Luxembourg ; il fera d'eux ses complices et ses dupes ; et, en fin de compte, il n'aura travaillé qu'à son profit pour se retourner après contre nous.

Nous aimons à croire que les bruits répandus ne sont pas vrais, et que nos diplomates n'ont pas encore poussé les complaisances jusqu'à la complicité.

Il faut se méfier de tout dans nos rapports avec le cabinet de Berlin, autant de ses offres que de ses menaces, car si les secondes sont un danger, les premières sont un piège ; et, encore une fois, nous ne croyons pas nos hommes d'Etat assez forts pour jouer une partie aussi délicate avec un politique comme le prince de Bismark.

Chronique générale.

On appelle l'attention du Sénat sur la loi de rachat des chemins de fer votée par la Chambre des députés. Elle demande à être examinée de très-près.

Le ministre des travaux publics s'est efforcé de faire croire que le rachat des chemins de fer auquel on va procéder, s'accomplira à d'excellentes conditions financières.

« Messieurs, de toute cette analyse il ressort, comme je le disais, que ces lignes sont portées dans le projet de loi à leur prix réel. Vous pouvez le trouver trop élevé, mais je le répète, c'est le prix réel. »

Et maintenant, ce prix est-il aussi élevé qu'on semble le croire ? Car j'entends dire et répéter que les lignes à 200,000 francs, c'est exorbitant. Messieurs, savez-vous, vous, combien coûtera à cette heure les lignes du nouveau réseau de la Compagnie d'Orléans, qui sont dans des conditions analogues ? 340,000 francs le kilomètre, c'est le prix exact. »

Suivant M. de Freycinet, 200,000 francs le kilomètre est un chiffre très-avantageux.

Or, le 22 janvier 1875, M. Philippart écrivait à un ami :

« Vous me dépeignez comme alléché par les résultats inespérés que j'ai obtenus en Belgique. Je ne rêvais qu'une chose, c'est d'arriver à une telle pression sur l'Etat que celui-ci, imitant l'exemple de la Belgique, nous rachetât tout notre réseau au taux de 200,000 francs, c'est-à-dire avec un bénéfice de cinquante mille francs par kilomètre. »
Tout d'abord, monsieur, ce rêve serait assez insensé. »

Ce rêve, grâce à MM. de Freycinet et Gambetta, va bientôt devenir une réalité.

C'est au Sénat de voir si le rachat des petites lignes doit être une prime à la spéculation éhontée.

18 MARS 1878.

Trois scrutins importants ont eu lieu avant-hier au Sénat au sujet de la loi sur l'état de siège, et tous les trois ont assuré le triomphe du projet à peu près tel que la Chambre des députés l'avait élaboré, après avoir mis de côté les deux amendements constitutionnels de MM. Bocher et Wallon.

Il paraît qu'on oublie vite en République, et que les squelettes encore debout des principaux monuments publics incendiés par la Commune du 48 mars n'empêchent pas la formation de majorités dans les deux Chambres pour voter les plus grandes facilités au retour des mêmes saturnales, des mêmes catastrophes.

Etrange coïncidence : c'est précisément le jour même de l'anniversaire de la fondation de la République la plus avancée, « LA COMMUNE », que le Sénat lui-même renonce aux moyens les plus efficaces pour en prévenir le retour.

C'est le jour même où l'un des chefs les plus sinistres de la dernière COMMUNE publie ouvertement l'apologie de ce grand crime social, que le Sénat désarme le pouvoir exécutif contre l'insurrection et contre les moyens employés pour la faire triompher.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

IL FAUT PARDONNER.

LE MAÎTRE DES CHARMEAUX.

« Ne condamnez point et vous ne serez point condamnés, pardonnez et on vous pardonnera. » Celui qui a dit cela, c'est le Sauveur lui-même, quand il instruisait le peuple, avant d'entrer dans Capharnaüm.

Sans avoir l'étrange folie de prétendre éclairer ce qui est la lumière, on peut dire que par ces paroles, tombées comme une loi d'apaisement au milieu de la lutte sans merci des intérêts aveugles et des opinions passionnées, il fut annoncé aux hommes que l'indulgence était née, et que, désormais, l'inflexibilité devait cesser d'être la raison suprême du monde.

Or, depuis les enseignements du Christ, deux mots qui, jusqu'alors, n'avaient eu d'équivalents exacts dans aucune langue connue, ont été écrits au fond de la conscience publique.

L'un de ces deux mots résume les plus ardentes manifestations intérieures de la piété sincère, c'est : CHARITÉ ; l'autre marque le terme divin où doit tendre toute justice humaine, c'est : MISÉRICORDIE.

Mais toutes les graines semées par la main de la Providence ne rencontrent pas un sol fertile où elles puissent germer ; de même, il est des cœurs inféconds où l'esprit de la parole ne pénètre pas.

C'est de l'un de ces cœurs rebelles au précepte d'indulgence qu'il va être question dans ce qui suit.

Il s'agit d'un certain colonel Morin, homme juste, disait-on, parlant fort estimé de tous, mais peu sympathique à ses égaux. Quant à ses inférieurs, trop de terreur entraînait dans le respect qu'il leur inspirait pour que l'affection y pût trouver place.

Habitué, par état, à imposer l'obéissance passive, le colonel Morin faisait consister sa justice dans l'application, à la vie domestique, des principes de la consigne militaire.

Volontiers il récompensait le mérite, mais seulement tant que le mérite ne se signalait que dans le cercle étroit des devoirs prescrits par le maître.

Au delà, comme en deçà de cette rigoureuse limite, le colonel n'admettait pas qu'il y eût d'actions méritoires.

Par suite de sa confiance dans l'efficacité morale

de la discipline, il était de règle, chez lui, que toute faute, quelle qu'elle fût, devait être inexorablement punie.

Tenir compte d'une excuse, c'était, disait-il, donner au mal une prime d'encouragement.

L'indulgence des bons, il la nommait complicité des lâches, et, convaincu que le châtement profite au coupable, il considérait le pardon comme un tort fait à celui qui est pardonné.

Partisan du pouvoir absolu, il ne lui contestait qu'un droit, le meilleur de tous : le droit de faire grâce.

Mais, il faut le dire, cette obéissance sans bornes qu'il exigeait des autres, il l'avait toujours scrupuleusement pratiquée envers qui de droit, et sa sévérité à l'égard du prochain n'allait pas au delà de celle qu'il avait pour lui-même.

On se tromperait en supposant que l'inflexible rigueur du colonel Morin avait éteint autour de lui tout ce qui rayonne et réchauffe au foyer de la famille ; car, après un quart de siècle passé dans une intimité constante, sa femme le remerciait de ce qu'il ne lui avait donné que des jours heureux, et elle lui laissait un fils qui avait pour son père une sincère tendresse.

Il fallait bien que ce terrible homme n'eût pas le cœur fermé aux sentiments affectueux, puisqu'il avait su inspirer aux deux témoins les plus intimes de sa vie moins de crainte encore que d'amour.

Mais aussi quelle femme c'était celle qu'il avait perdue ! et quel fils il lui devait !

L'abnégation absolue de celle-là ne pouvait se comparer qu'à la soumission parfaite de celui-ci.

Disons aussi que chacun des devoirs imposés au jeune Léon par son père, ne mettait pas toujours l'obéissance filiale à difficile épreuve.

Par exemple, quand Léon eut atteint l'âge où l'on pouvait songer à lui donner une compagne, le colonel Morin ordonna un jour à son fils de faire agréer sa recherche en mariage par la famille du conseiller-juge Vandière, leur voisin de campagne.

Le jeune homme ne put voir dans cet ordre qu'une nouvelle preuve de la sollicitude paternelle.

Depuis longtemps déjà, il aimait Louise Vandière et croyait l'aimer sans espoir.

Il savait que M. Vandière ne pouvait assurer à sa fille la dot importante que, d'après sa fortune personnelle, le colonel Morin était en droit d'exiger pour son fils.

Nous l'avons dit, on tenait en haute estime le nom et la personne du colonel ; aussi la perspective de cette alliance fut-elle accueillie avec orgueil par les parents de Louise ; par la jeune personne, avec bonheur.

Le conseiller-juge ne mit que cette condition à son consentement :

— Nous vivrons en famille avec le jeune mé-

C'est à de semblables aveuglements, à des imprudences analogues qu'il faut attribuer toutes les révolutions qui, depuis un siècle, ont fait tant de mal à la France. Les enseignements du passé, les événements mêmes les plus récents, paraissent inutiles pour préserver l'avenir des mêmes cataclysmes.

Comment donc s'étonner que quelque jour, et dans un avenir peut-être prochain, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

A qui la faute si le désarmement du 18 mars 1878 fait encore subir à Paris, à la France entière, une sanglante restauration de la Commune du 18 mars 1871 ?

La loi sur les chemins de fer, votée si précipitamment à la Chambre des députés, réclamera sans doute un examen plus approfondi au Sénat. Dans cet examen, on pourrait bien découvrir que le vote de cinq cent millions est beaucoup plus utile à des intérêts privés qu'à l'intérêt général de l'Etat, au véritable progrès des voies ferrées de la France.

Nous lisons dans le *Rappel* :

On lit dans le *Pays* :

« Pour réaliser le plan de M. de Freycinet, il ne s'agit que d'une bagatelle de quelques milliards. »

Les bonapartistes trouvent mauvais qu'on donne les milliards français aux chemins de fer de la France, ils les donnent, eux, au trésor de guerre de la Prusse.

Si le *Rappel* a réellement envie de savoir qui a donné des milliards au trésor de guerre de la Prusse, nous le renvoyons aux dépositions de ses amis devant la commission d'enquête sur les faits relatifs au 4 Septembre.

A tout seigneur tout honneur.

A la date du 30 octobre 1870, M. Thiers donnait ce conseil aux membres du gouvernement de la Défense nationale (lire l'enquête) :

« Acceptez l'armistice, mais sans ravitaillement, afin de pouvoir convoquer une assemblée dans le plus bref délai possible, et, à l'aide de cette Assemblée, d'arriver à traiter des conditions de paix. Je ne crois pas que la situation du pays et des armées soit telle que la continuation de la lutte puisse amener un bon résultat. »

Aujourd'hui la paix vous coûtera l'Alsace et deux milliards; plus tard, indépendamment des morts et des souffrances de la guerre, la paix vous coûtera l'Alsace, la Lorraine et cinq milliards. (Rapport de la commission d'enquête sur les actes de la Défense nationale, page 279.)

Ainsi donc, d'après M. Thiers lui-même, ce n'est pas à l'Empire qu'on peut imputer la perte de la Lorraine et de trois milliards sur cinq.

De l'aveu d'un autre républicain, M. Jules Favre, l'Empire n'est pas davantage responsable de la perte de l'Alsace et des deux premiers milliards.

nage.

Ceci soulevait une double difficulté.

Sans doute, M. Morin n'avait pas compté sur l'isolement en mariant Léon; il songeait, au contraire, à se donner chez lui un enfant de plus. Mais en formant ce dessein, le colonel n'avait pensé qu'à la loi civile, qui dit : « La femme doit suivre son mari », et il mettait en oubli la loi humaine, qui se sent toujours blessée quand, pour obéir à l'autre, la jeune épouse délaisse ses propres parents.

Le colonel comprit ce qu'il y avait de respectable dans l'exigence de M. Vandière; mais l'alternative qu'elle lui offrait l'effraya.

Il lui fallait, ou aller demeurer dans la nouvelle famille de son fils, ou établir celle-ci dans sa maison.

Ne pouvant se résigner au rôle effacé de pensionnaire chez lui que ce fût, et redoutant de partager chez lui l'autorité du maître, il demanda deux jours de délai avant de se prononcer sur ce point important.

Durant ces deux jours, il étudia l'anxiété silencieuse, mais toujours croissante, de son fils, à mesure qu'on approchait du terme qu'il avait fixé pour donner sa réponse.

Le dernier moment étant venu, Léon, poussé par l'inquiétude, descendit de sa chambre au salon, où il croyait trouver son père.

Le 10 juin 1871, l'honorable M. de Valon, député du Lot, montait à la tribune de l'Assemblée nationale, et, rappelant le langage tenu à Bordeaux dans le 8^e bureau par M. Jules Favre, s'exprimait en ces termes, que nous empruntons au *Journal officiel* :

« M. de Valon. — Il (M. Jules Favre) nous a dit qu'à Ferrières, le 18 septembre, il avait été question d'autre chose que de l'armistice, que le mot de paix avait été prononcé. M. de Bismark lui avait proposé de faire la paix moyennant la cession de Strasbourg et de sa banlieue. »

« Plusieurs membres. — Oui! oui! c'est cela! »

Les partisans de la commission d'enquête qui parcourt, depuis deux mois, les départements du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, s'efforcent de faire croire que M. Dufaure a blâmé les magistrats d'Angers qui ont refusé de comparaître devant les députés enquêteurs. C'est le contraire qui est la vérité.

M. Dufaure a trop le respect des droits et des devoirs des représentants de la loi, pour exiger que des magistrats se courbent devant un pouvoir *extra-judiciaire*, tel que celui dont la Chambre des députés a investi la commission d'enquête; nous pouvons affirmer, dit le *Figaro*, que le garde des sceaux a opposé un refus formel à la commission, qui lui demandait de sévir contre le procureur général et contre le procureur de la République d'Angers.

Un journal pose une question au moins indirecte. Il paraît que les députés, faisant partie des sous-commissions d'enquête, reçoivent une somme de cinquante francs par jour en dehors de leur indemnité de député. Sur quels fonds est payée cette indemnité ?

Notre ambassadeur en Allemagne, M. de Saint-Vallier, aurait été chargé par notre gouvernement de faire tous ses efforts pour engager l'empereur Guillaume et M. de Bismark à venir visiter notre Exposition.

M. de Saint-Vallier, dit-on, négocie en ce moment cette grosse affaire qui, si elle réussit, lui assurerait dans un avenir prochain le portefeuille des affaires étrangères.

Le 16 mars, anniversaire du prince impérial, a été pour M. Paul de Cassagnac l'occasion d'un manifeste plein de sève et de foi ardente dont le paragraphe suivant nous a surtout frappés :

« La République se débat dans ce qui lui reste de modération apparente ;

« L'autre République, la vraie, celle qui ne s'abrite pas derrière un Maréchal de France, celle que n'arrêteront pas les efforts impuissants d'un Sénat agonisant, l'autre République approche à grands pas... »

— Il y a deux heures que monsieur est sorti, lui dit M^{me} Garnier, la gouvernante.

Au même instant le colonel rentra; il ne laissa pas à Léon le temps de l'interroger sur sa résolution.

— Je viens de chez M. Vandière, lui dit-il; fais-toi très-beau, car il s'agit d'une présentation officielle et d'un dîner de cérémonie; au dessert, nous fixerons l'époque du mariage.

Léon embrassa son père, et pour bien exprimer toute sa joie il s'écria :

— Ah! ma mère, que tu serais heureuse!

M. Morin attendri lui serra cordialement la main; c'était un remerciement qu'il adressait à son fils.

Autrefois, dans la vague de l'avenir, M^{me} Morin avait entrevu la possibilité de ce mariage, et la pensée de mourir trop tôt pour le voir s'accomplir compta parmi ses regrets de la dernière heure.

Dès ce moment, le colonel se promit de réaliser un jour le désir de la défunte, et alors qu'il se tenait parole, il remerciait Léon d'aimer selon le vœu de sa mère.

A la date précise où commence ce récit, il n'y avait plus à laisser passer que la durée d'un mois pour voir célébrer l'union de Léon Morin avec Louise Vandière.

Les grands préparatifs qui se faisaient chez le colonel disaient assez comment avait été résolue la

Cette sombre prophétie semblera sans doute exagérée à cette race incorrigible des *satisfaites* qui peuple encore nos salons, et qui, pour gémir des malheurs publics, attend qu'ils soient arrivés; mais quel est l'homme d'études et d'expérience qui, dans ses tristes contemplations des événements contemporains, n'y voit l'éclatante confirmation des vérités exprimées avec tant de verve et de concision par l'éloquent député du Gers ?

Comment nier, en effet, que la République dont nous jouissons ne doive son existence et sa conservation qu'aux anciens libéraux, devenus républicains d'occasion, et qui se rallieraient demain à la Monarchie aussi facilement qu'ils ont accepté hier la République, faite sans eux, sinon malgré eux.

Les Dufaure, les Marcère, les Bardoux, les Léon Renault et autres néophytes du nouveau régime n'auraient rien ou presque rien à changer à leur programme en devenant ministres d'une Monarchie constitutionnelle; ils ne représentent donc, aux yeux des intrus, qu'une pâle copie, qu'une faible ébauche, qu'une esquisse effacée de leur République à eux, celle dont la Commune de 1871 nous a fait voir la hideuse et sanglante image.

UN NOUVEAU PHÉNIX.

Le *Réveil* annonce qu'il vient d'être encore condamné à 4,000 fr. d'amende par le tribunal correctionnel de la Seine.

« En présence de cet acharnement à frapper un journal qui, dans les temps les plus difficiles, a tenu haut et ferme le drapeau de la République, le *Réveil* suspend sa publication. »

Ainsi s'exprime ce journal; mais la ne se borne pas la déclaration. Le *Réveil*, après s'être fait gloire d'avoir suivi les traditions de Delescluze, annonce *urbi et orbi* que la *Marseillaise* succède au *Réveil*, et il prend la peine d'ajouter que le nouvel organe radical sera rédigé sous l'inspiration de Henri Rochefort. Le *Réveil* est mort, vive la *Marseillaise*! La légende du phénix renaissant de ses cendres est devenue une réalité.

Il est arrivé au Champ-de-Mars, jusqu'à ce jour, 636 wagons d'objets à exposer : 5 en décembre, — 107 en janvier, — 249 en février, 275 en mars.

Sur ces 636 wagons, l'Angleterre en a envoyé 140; la Belgique, 400; la Russie, 40; la Chine a expédié 1,500 colis pesant 17,000 kilogrammes, etc.

On attend, d'ici au 15 avril, de 11 à 1,500 wagons, soit un total en chiffres ronds de 2,400 wagons.

En 1867, l'Exposition a reçu 2,000 wagons sur lesquels la Prusse en avait envoyé 400. Or, malgré la non-participation de l'Allemagne en tant que puissance industrielle, de la Turquie et du Mexique, l'Exposition de 1878 recevra 400 wagons de produits de plus qu'en 1867.

difficile question de l'habitation en commun.

La maison des champs de M. Morin était, d'ailleurs, assez vaste pour abriter les deux familles.

Cette maison, c'est celle des Charmeaux qui, du haut de la butte dite les Denises, regarde à travers bois la vieille tour de Monthéry.

On était à l'heure accoutumée où le colonel sortait tous les jours pour faire sa promenade matinale.

Deux personnes, un vieux garde forestier, le bonhomme Matthieu, et un jeune garçon, attendaient sur le chemin, non loin de la maison des Charmeaux, le passage du maître.

Inquiet, soucieux, comme on peut l'être au moment d'une tentative jugée à l'avance presque désespérée, le vieux garde s'agitait continuellement sur place, mais sans cesser d'avoir l'œil et l'oreille au guet du côté de la maison du colonel.

Son compagnon, au contraire, tranquillement assis sur la marge d'un fossé et cassant des noix à la force des mâchoires, ne regardait que les feuilles tombées qui couraient, chassées par le vent, et n'écoutait que les oiseaux qui chantaient dans les arbres.

(A suivre.)

ABD-EL-KADER ET L'INSURRECTION EN SYRIE.

Le gouvernement anglais vient d'adresser au gouvernement français une dépêche dans laquelle il lui demande d'intervenir auprès d'Ab-el-Kader afin d'empêcher l'insurrection syrienne de prendre des proportions inquiétantes en Asie.

D'autre part, le *Fremdenblatt*, de Vienne, reçoit d'Alexandrie des informations particulièrement graves sur la situation en Syrie, et notamment à Beyrouth. Dans beaucoup de mosquées, disent les dépêches, les Imams ont excité le peuple à se jeter dans les bras de l'Egypte et à proclamer calife le khédive.

On a fait entrevoir l'arrivée prochaine de troupes auxiliaires égyptiennes. Il paraît que le vieil Abd-el-Kader, qui réside à Damas, dirige lui-même ce mouvement de l'opinion et prêche ardemment l'annexion de la Syrie à l'Egypte.

L'INCIDENT DE SAINT-CYR.

Les journaux qui offrent une épée d'honneur à M. Labordère, ceux qui, sans lui offrir une épée, applaudiraient à la candidature législative du major indiscipliné, font grand bruit d'une adresse au Souverain Pontife signée par quelques élèves de Saint-Cyr.

La République française se distingue par la violence de ses menaces, elle qui avait si bruyamment approuvé la révolte du major Labordère, qui avait trouvé si légitime le refus d'obéir opposé à un ordre considéré par cet officier comme contraire à ses opinions politiques.

L'indignation de M. Gambetta n'est-elle pas étrange? M. Gambetta tient un registre des opinions politiques attribuées par ses espions militaires à chaque officier de l'armée; depuis 1871, il a travaillé à se faire un parti dans l'armée, tout prêt pour l'heure qu'il jugera favorable à quelque *pronunciamento*; ce même Gambetta épouise les forces de son courroux à dénoncer quelques jeunes gens de vingt ans, qu'il accuse de mêler la politique à leurs études militaires.

Si les accusations de M. Gambetta étaient fondées, oui, nous l'avouons, nous associerions notre blâme au sien. S'il était vrai qu'on eût cherché à entraîner l'école de Saint-Cyr dans une manifestation politique contraire aux lois, périlleuse pour la discipline militaire, menaçante pour la paix intérieure ou extérieure, nous serions les premiers à protester.

Mais en est-il ainsi? Nous ne le croyons pas. Le texte de l'adresse a été publié par les journaux radicaux. De leur aveu même, la phrase qui se prêtait à une interprétation politique a été retranchée par les rédacteurs de l'adresse (1). Que reste-t-il? Un hommage ainsi conçu déposé aux pieds du Saint-Père :

« Très-Saint-Père,

« Au moment où Votre Sainteté vient d'être élevée au souverain pontificat, nous nous empressons de déposer à ses pieds l'hommage de notre filial attachement et l'assurance de notre absolue soumission à ses enseignements infaillibles. Notre amour pour la France, au service de laquelle nous consacrons notre vie, est inséparable de notre amour pour la Sainte Eglise.

« Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, Très-Saint-Père, nous venons lui demander sa bénédiction pour nous, pour nos familles, pour l'Ecole Saint-Cyr et pour l'armée française, qui sera dans l'avenir, du moins c'est notre plus grande espérance, le bras droit de la fille aînée de l'Eglise. »

Mais vraiment, vous, pas plus que nous, vous n'avez le droit de discuter le texte de cet hommage. S'il en était besoin, et s'il engageait qui que ce soit en dehors des signataires de l'adresse, nous pourrions aussi faire nos observations et nos réserves sur la forme, sinon sur le fond de la dernière phrase.

Est-ce que cela nous regarde? Est-ce que nous, journalistes, nous avons à nous mêler

(1) Voici le texte de la phrase retranchée : « Soldats français, nous sommes aussi soldats du Christ dans la lutte contre la Révolution, et nos sentiments religieux sont étroitement unis à notre patriotisme. »

des affaires de conscience de ces jeunes gens, de leur foi, de leurs espérances? La discipline militaire interdit-elle, oui ou non, à des soldats français de se déclarer individuellement catholiques, dévoués au Saint-Siège, soumis aux enseignements de l'Eglise, et de demander au Pape sa bénédiction pour eux et pour tout ce qu'ils aiment : leur famille, la France, leur école et l'armée.

Le soutenir, ce serait proclamer un monstrueux attentat à la liberté de conscience.

Mais, dit-on, on voulait engager et compromettre toute l'Ecole militaire, toute l'armée française. Cela est faux.

Les auteurs de l'adresse n'y ont pas mis un mot qui pût engager leur Ecole. Ils l'ont proposée à la signature de leurs amis, comme acte de foi individuelle, non comme acte de manifestation. L'adresse n'était destinée à aucune publicité. Elle eût prouvé seulement qu'il y a des catholiques à Saint-Cyr comme il y en a dans l'armée, grâce à Dieu! comme il y en a dans toutes les administrations publiques, dans toute la France.

Si l'adresse est devenue une affaire de presse, et presque une affaire d'Etat, c'est par l'imprudence d'un jeune homme qui n'a pas su démêler la différence qui sépare un acte de conscience privée d'une manifestation publique.

Ce jeune homme a demandé à l'un de ses chefs s'il pouvait signer l'adresse sans manquer aux règlements militaires. C'était demander une sorte d'approbation à l'autorité militaire pour un acte qui ne relevait pas de la discipline, exiger d'elle une sorte de complaisance et même d'association qu'elle n'avait pas à accorder.

La conscience religieuse ne relève pas du général qui commande à Saint-Cyr.

Réduit à ces proportions, l'incident de Saint-Cyr, nous le déclarons, ne relève ni de l'autorité militaire, ni de l'autorité politique, ni du jugement de la presse.

Cinquante élèves de Saint-Cyr ont fait acte de foi catholique. C'était leur droit. L'autorité a veillé à ce que l'acte de foi privé ne dégénérât pas en manifestation politique. C'était son devoir. Elle a empêché qu'il ne se créât dans une Ecole nationale militaire des partis et des factions; elle a bien fait.

L'intervention de la presse pour approuver ou blâmer les faits qui relèvent de la conscience religieuse, chez les particuliers, est toujours inconvenante. Mais elle est incompréhensible dans cette presse qui a demandé que des officiers fussent frappés pour leurs opinions privées, et qui a décerné des récompenses à un officier convaincu d'indiscipline.

Encore une fois, on n'a à redouter aucune indiscipline chez les officiers vraiment catholiques. Leur foi leur commande d'obéir aux lois et à leurs chefs; elle leur commande d'être fidèles à leurs devoirs et à leurs serments; elle les oblige à être de bons citoyens et des soldats obéissants, s'ils veulent être de bons catholiques.

Cherchez les officiers révoltés; ils s'appellent Rossel et Labordère. Ceux-là n'étaient pas des catholiques. HENRY DES HOUX.

Etranger.

On télégraphie de Vienne à la Gazette nationale de Berlin :

Les négociations entre la Russie et l'Angleterre, du résultat desquelles dépend la date de la réunion du Congrès et l'invitation du gouvernement allemand aux puissances, n'ont pas encore eu de résultat.

L'Angleterre continue de faire des efforts auprès de l'Autriche en vue d'amener une action commune du gouvernement anglais et du gouvernement austro-hongrois; mais ses efforts n'ont encore eu aucun résultat sensible. On pense que, dans le cas où cette entente aurait lieu, il se produirait ici un changement de ministère.

Pesth, 19 mars.

Il résulte des dernières informations de Londres que lord Derby est d'accord avec ses collègues sur les conditions préalables du Congrès et qu'il n'a été nullement question de sa démission ces jours derniers.

Il se confirme que l'Angleterre a protesté contre la marche en avant des troupes russes vers le Bosphore et les Dardanelles.

La nouvelle que le comte Andrassy au-

rait déclaré qu'à son avis la Russie avait fait des concessions suffisantes, relativement au Congrès, et aurait engagé l'Angleterre à en faire autant de son côté, est formellement en doute dans les cercles diplomatiques.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL DE RÉVISION.

CLASSE 1877.

L'examen par le conseil de révision des jeunes gens de la classe de 1877, et de ceux des classes de 1876 et de 1876 qui ont été l'année dernière ajournés à un nouvel examen, aura lieu comme suit dans l'arrondissement de Saumur :

Etrangers au département, samedi 30 mars, 1 heure, préfecture, à Angers.

Vihiers, mercredi 4^{er} mai, midi, mairie.

Doué, jeudi 2 mai, midi, mairie.

Montreuil-Bellay, vendredi 3 mai, 4 heures, mairie.

Gennes, samedi 4 mai, 4 heures, mairie.

Saumur (Nord-Est), jeudi 16 mai, 9 heures, mairie.

Saumur (Nord-Ouest), jeudi 16 mai, 4 h. 1/2, mairie.

Détenus à la maison centrale de Fontevault, vendredi 17 mai, 2 heures, maison centrale.

Saumur (Sud), samedi 18 mai, 9 heures, mairie.

Voici le nombre d'hommes inscrits à visiter dans l'arrondissement de Saumur :

Vihiers, 128; ajournés des deux autres classes, 49.

Doué, 63; ajournés, 7.

Montreuil-Bellay, 65; ajournés, 9.

Gennes, 42; ajournés, 7.

Saumur (Nord-Est), 45; ajournés, 8.

Saumur (Nord-Ouest), 68; ajournés, 7.

Saumur (Sud), 102; ajournés, 17.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens, qu'à la porte de la Mairie il a été installé un Baromètre agricole.

Tous les jours, une dépêche de l'Observatoire, annonçant la situation atmosphérique, sera affichée au même endroit.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 19 mars 1878.

Le Maire, LECOY.

On annonce le prochain mariage de M^{lle} Allain-Targé, fille du député du dix-neuvième arrondissement de Paris, avec M. Charles Ferry, frère de M. Jules Ferry et ancien préfet de la Haute-Garonne.

Les commissaires-enquêteurs ont quitté Niort dimanche soir. Ils se sont dirigés sur Bressuire.

LOCHES.

Les travaux du chemin de fer de Loches marchent avec rapidité. Dans quelques semaines, dit le *Lochois*, nous verrons les machines du ballast. La voie ferrée est arrivée près de Courçay. Chaque jour les travaux s'avancent de 600 mètres; aussi nous espérons que l'inauguration ne subira pas de nouveaux retards et qu'elle sera peut-être même avancée.

NANTES.

La rue Thiers. — Une des rues de la ville de Nantes, la rue de Châteaudun, se nomme maintenant rue Thiers. Voici ce que dit à ce sujet l'*Espérance du peuple* :

« Personne n'a été surpris en voyant la municipalité républicaine de Nantes substituer le nom de l'homme le plus versatile de France au nom d'une ville illustrée par une défense héroïque, lors de nos désastres. Mais on est d'autant plus étonné de ce manque de sens patriotique, que la ville de Nantes avait un titre spécial à conserver le souvenir de ce brillant épisode, puisqu'une compagnie Nantaise y avait figuré avec honneur et y avait perdu son chef. »

« C'est donc avec douleur que nos concitoyens verront nos murs cesser de porter le nom de Châteaudun. »

« Serait-il vrai que certain rapport entre le caractère de M. Thiers et l'obliquité malen-

contreuse de la rue en question, n'ait pu échapper à la malignité sarcastique de nos édiles, qu'ils aient trouvé que les zig-zags déplorables de cette voie représentaient trop au naturel la manière du célèbre politique, pour ne pas succomber à la tentation d'indiquer à sa mémoire l'ironie cruelle de ce rapprochement? Nous l'ignorons. La gauloiserie est, en effet, piquante. Mais devail-on sacrifier ainsi le plaisir d'une épigramme, même réussie, en blessant le sentiment patriotique? Nous ne le pensons pas. »

« Ce qui nous console, c'est que cette appellation ne sera pas de longue durée. »

Un drame horrible vient de jeter la consternation dans le village de Launay, commune de Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine). Nous empruntons à l'*Union malouine et dinannaise* les détails que voici :

« Le sieur Louis Ohier, menuisier, âgé de trente-trois ans, s'est depuis un certain temps adonné à la boisson. Les excès ayant occasionné un affaiblissement de ses facultés mentales, Ohier dut être placé dans une maison d'aliénés. Il en sortit six mois plus tard, mais des scènes de violence se reproduisant fréquemment au logis, sa femme, Françoise Thiret de Ploubalay, se vit forcée d'abandonner le domicile conjugal. »

« Ohier habitait avec ses deux tantes, la veuve Michel Ohier et Julienne Ohier, âgées, la première de soixante-quatre ans, la seconde de soixante-quinze ans. »

« Le 13 mars, il s'arma d'une bêche, se précipita sur Julienne et lui défonça le crâne. Aux cris poussés par une voisine, la femme Dufreche, qui avait été témoin du meurtre, plusieurs personnes accoururent. »

« Une lutte terrible s'engagea entre le fou furieux et ces courageux citoyens. »

« Il ne fallut pas moins de quatre hommes pour s'emparer de ce forcené qu'on dut garrotter des pieds à la tête jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie. »

« Le meurtrier a été incarcéré à la prison de Saint-Malo. »

Faits divers.

L'*Avenir de Loir-et-Cher* dit que le numéro 392,813, qui vient de gagner le lot de 150,000 francs, appartient à un habitant de Blois, M^{me} Herrot, veuve d'un ancien concierge du théâtre de Blois.

Une curieuse expérience d'appareils de sauvetage a eu lieu à Paris.

L'instrument nouveau est surtout remarquable par sa simplicité. Un crochet de fer muni de deux anneaux (le tout d'une longueur d'environ 15 centimètres), voilà l'appareil.

Deux sortes de poignées servent de frein et permettent d'arrêter instantanément l'appareil qui descend le long d'une corde.

Une grande qualité de ce descendeur est de pouvoir servir au besoin d'ascenseur. Son mouvement alternatif de va-et-vient peut donc rendre double service en cas d'incendie.

Cet appareil, à l'aide de courrois, peut supporter plusieurs personnes.

Le Jardin d'acclimatation fait dresser en ce moment à la pêche une bande de cormorans. Rien n'égale la voracité de ces oiseaux. Pour les empêcher d'avaler les poissons aussi gros qu'eux, on est obligé de leur passer au cou un anneau. On arrive, par l'éducation, à faire du cormoran un prodige de docilité. Sur un signe du dresseur, on le voit venir déposer à ses pieds le poisson qu'il vient de pêcher dans le grand lac.

Ce sport permet un divertissant spectacle pour cet été aux visiteurs.

Une précède criminelle! Nous lisons dans l'*Indépendant du Pas-de-Calais* :

« Toute une série de crimes vient d'être commise par une fille de 48 ans, Georgina F..., demeurant à Arques. Les inculpations qui pèsent sur elle sont : une tentative d'empoisonnement sur son père, en jetant du phosphore dans sa soupe; un vol au préjudice de ses maîtres et la mutilation d'un pauvre petit enfant de quatre ans, qu'elle rencontra dans une pâture. »

« Cette malheureuse, qui a déjà subi une condamnation à 13 mois de prison, a pu prendre la fuite quand elle a vu ses crimes découverts. »

Pour les articles non signés : P. GOURT.

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit, dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait pour cracher de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées; et ce n'est qu'à grand peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avaler à chaque repas deux ou trois capsules de goudron Guyot pour obtenir rapidement un bien-être que trop souvent on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaît complètement par l'usage un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant : 10 à 15 centimes par jour.

Ce produit, en raison de sa vente considérable, a suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies. (3)

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces).

SANTÉ A TOUS adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 31 ans de succès. 100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIERE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, névroses, mélancoles, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescieriè du Barry. »

Voici quelques-unes des cures :

N^o 48,816 : Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N^o 73,632 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescieriè, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N. J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescieriè, en boîtes de 4, 7 et 16 francs. — La Revalescieriè chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean, 25; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, pharmacien, rue St-Jean; M. J. RUSSON, épicière, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (139)

LE BON PAUL **LA PRIME** **LE BEAU** **l'agréable.**
JOURNAL DES JEUNES
 De Littérature et d'Instruction, Sciences, Beaux-Arts, Théâtres, etc.,
 Paraissent les 1^{er} et 15 de chaque mois, en grand in-8° Jésus, 16 pages, 32 colonnes,
 Sous la direction de M. Paul PROUTAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LECLERC, secrétaire de la rédaction.
 ABONNEMENTS : 6 fr. par an ; 4 fr. pour six mois.
 Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

Les *Audaces de Ludovic*, par Paul Parfait, viennent de paraître chez Calmann Lévy. Ce nouveau volume de l'auteur de *l'Agent secret* et de *la Seconde vie de Marius Robert*, se distingue par la légèreté, la grâce et la gaieté de son allure. La suite de nouvelles qui le composent sont écrites avec une verve endiablée où la bonne humeur n'exclue pas ça

et là une pointe de sentiment. C'est de l'esprit français et du meilleur.

M. le comte d'Osmond vient de publier chez Calmann Lévy un nouvel ouvrage tout plein à la fois d'observation et d'humour. Il a pour titre : *Dans la Montagne*. C'est le récit pittoresque et animé d'excursions dans le Tyrol autrichien, et il faut lire ce livre pour avoir une idée de la vie, de l'intérêt et du charme que l'auteur a su répandre dans cette relation de voyages et de chasses.

M. VERNERY
 OPTICIEN A NANTES

Appel aux yeux faibles. — Conservation de la vue.

Garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes à verres achromatiques à un seul foyer. Ces nouveaux verres donnent à

la vue une netteté parfaite; ils remédient aux maux innombrables causés par l'emploi des verres défectueux et de mauvaise qualité. Les verres achromatiques ont sur tous les autres verres cet avantage immense de permettre aux personnes l'emploi de numéros plus faibles que ceux dont elles ont dû se servir précédemment. Les verres achromatiques évitent toute fatigue et conservent infailliblement la vue.

NOTA. — M. VERNERY vend de confiance et à prix fixe : Montures, pince-nez et lunettes or, écaille et argent, jumelles, longues-vue et baromètres.

Visible de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Hôtel de Londres, Saumur, dix jours seulement.

M. VERNERY visite à domicile les personnes qui le demandent.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
 Service d'hiver, 22 octobre 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 — —		4 — 30 — —	
1 — 30 — —	soir.	9 — 7 — —	soir.
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	soir.
12 — 30 — —	soir.	7 — 39 — —	soir.
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MARS 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %	73 15	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	647 50	7 50	Canal de Suez	758 75	1 25			
4 1/2 %	103 75		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	666 25	6 25	Crédit Mobilier esp.	580	2 50			
5 %	109 85	05	Crédit Mobilier	160	3 75	Société autrichienne	536 25	1 25			
Obligations du Trésor, t. payé.	492 50	50	Crédit foncier d'Autriche	512 50		OBLIGATIONS.					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	243	50	Charentes, 500 fr. t. p.	135		Orléans	344 50				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	50	Est	660	10	Paris-Lyon-Méditerranée	341 50				
1865, 4 %	517		Paris-Lyon-Méditerranée	1097 50	1 25	Est	340				
1869, 3 %	400		Midi	810		Nord	345				
1871, 3 %	394		Orléans	1161 25	6 25	Ouest	340				
1875, 4 %	513		Nord	735	10	Midi	340				
1876, 4 %	500 50		Orléans	1161 25	6 25	Charentes	264				
Banque de France	3165		Ouest	735	10	Vendée					
Comptoir d'escompte	703 75		Yendée, 500 fr. t. p.	1331 25	8 75	Canal de Suez	558 75				
Crédit agricole, 200 f. p.	340		Compagnie parisienne du Gaz	1331 25	8 75						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	355		C. gén. Transatlantique	523	10						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR
 (Service d'hiver, 24 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 — 1 — —	soir, omnibus.
1 — 25 — —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
4 — 10 — —	soir, omnibus.
7 — 15 — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 37 — —	soir, omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 28 minutes du matin, direct-initia.	
8 — 21 — —	soir, omnibus.
9 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 — —	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUSAS, notaire, Le dimanche 31 mars 1878, à midi.

MOULIN GEORGET

Situé sur les Châteaux, à Saumur. Beaux logements et jardin. Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire. S'adresser : soit à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre; soit à M^e MÉHOUSAS, notaire.

A VENDRE

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
 OU A ARRENTER
UNE GRANDE ET BELLE MAISON
 Située à Doué, rue de Cholet, Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y attaché; superficie, 22 ares. Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture. S'adresser à M. GRELLEPOIS-GAMICHON, rue des Fontaines. (119)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON
 A Saumur, petite rue Saint-Nicolas, Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave. S'adresser chez M. LANELOIS, à Saint-Lambert. (92)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

UN BON JARDINIER, 31 ans, marié, muni de bons certificats, demande une place. S'adresser au bureau du journal.

MAISON DE CONFIANCE

FILS FER GALVANISÉS

Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur. (88)

UNE BONNE COUTURIÈRE demande une apprentie.
 S'adresser au bureau du journal.

NOUVELLE FRANCE.

Colonie libre de Port-Breton.

Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays. S'adresser à M. le marquis DE RAYS, consul de Bolivie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,
 Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande une comptabilité pouvant occuper quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile. S'adresser au bureau du journal.

DREYFUS FRÈRES & Co

DE PARIS
 24, BOULEVARD HAUSMANN,
 Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869
 ET DU

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co.
 Brest, chez M. E. VINCENT.
 Cette, chez MM. A.-G. BOYE et Co.
 Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
 Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co.
 Havre, chez M. E. FICQUET.
 Landerneau, chez M. E. VINCENT.
 La Rochelle, DORIGNY, PAUSTIN et Co.
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Co.
 Melun, chez M. LE BARRE.
 Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
 Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et NATAIRE, MM. JAMONT et HUARD.

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :
 1^o La signature de l'inventeur.
 2^o L'étiquette en 4 couleurs dont ci-contre le fac-simile en noir.



Les contrefaçteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, « l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. » BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
 Chez ÉMILE GENÈVOIX,
 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.
 Prix :
 Le flacon de Fer avec la mesure. 3 50
 200 Dragées. 5 »
 100 — 3 »